



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **Viehzeichenspray, grün, kanadische Version**

· Numéro: 20157-CA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Utilisation de la substance/du mélange

Spray de marquage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
D-84428 Buchbach
www.kerbl.com
Tel.: 0049-(0)8086-933-100
E-Mail: info@kerbl.com

· Personne responsable/émettrice:

Albert Kerbl GmbH
Tel.: 0049-(0)8086-933-104
E-Mail: bm@kerbl.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE DE STRASBOURG
Hôpitaux universitaires
1 Place de l'Hôpital
BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX
Tél. + 33 3 88 37 37 37
Fax + 33 3 69 55 18 99
Email : flesch.francoise@chru-strasbourg.fr

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aérosol: Aerosol 1 (H222, H229)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 (H319)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3 (H336)

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Pictogrammes de danger



Flamme (GHS 02)



Point d'exclamation n (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
 P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Autres:
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P405 - Garder sous clef.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

2.3 Autres dangers

- Aucune donnée n'est disponible.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Ingédients dangereux:

CAS: 64-17-5	Ethanol	30-60 %
EC-Nr. 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225	
Index-Nr. 603-002-00-5		
CAS: 67-63-0	2-Propanol (Isopropanol)	30-60 %
EC-Nr. 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Index-Nr. 603-117-00-0		
CAS: 74-98-6	Propane	10-30 %
EC-Nr. 200-827-9	Flam. Gas 1: H220; Press. Gas: H280	
Index-Nr. 601-003-00-5		
CAS: 106-97-8	Butane	10-30 %
EC-Nr. 203-448-7	Flam. Gas 1: H220; Press. Gas: H280	
Index-Nr. 601-004-00-0		
CAS: 75-28-5	Isobutane	10-30 %
EC-Nr. 200-857-2	Flam. Gas 1: H220; Press. Gas: H280	
Index-Nr. 601-004-00-0		

Informations complémentaires:

Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

NE JAMAIS faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente par la bouche.

Après inhalation:

Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux:

Au moins 15 minutes, rincer abondamment à l'eau douce et propre, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas d'ingestion:

Prendre de petites quantités (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. En cas d'ingestion, informer un médecin afin de juger si une observation et les soins hospitaliers sont nécessaires. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du brouillard de pulvérisation irritent les voies respiratoires supérieures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse, poudre ABC, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés – ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie peuvent se former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial: Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart personnes non protégées. Éloigner des personnes et rester du côté du vent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter libération à l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol, les eaux ou les canalisations. Informer les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber les déversements avec une matière absorbante (par exemple sable, liant d'acide, liant universel). Veiller à une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour l'information sur une manipulation sans danger.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

· Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Substances liquides combustibles; Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Précautions pour le stockage en commun:

Incompatible avec des agents oxydants. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

· Température de stockage recommandée:

10-50 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir hors de portée des enfants.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

	Pays	Valeur limite ml/m ³	mg/m ³	Remarque
64-17-5 Ethanol	D, TRGS 900	AGW	500	960 2(II);DFG, Y
	UK, WEL	TWA	1000	1920 8 h
	F, INRS	VME	1000	1900 8 h
		VLE	5000	9500 15 min
67-63-0 Propan-2-ol	D, TRGS 900	AGW	200	500 2(II);DFG, Y
	UK, WEL	TWA	400	999 8 h
		STEL	500	1250 15 min
	F, INRS	VLE	400	980 15 min
106-97-8 Butan	D, TRGS 900	AGW	1000	2400 4(II);DFG
	UK, WEL	TWA	600	1450 8 h
		STEL	750	1810 15 min
	F, INRS	VME	800	1900 8 h
74-98-6 Propan	D, TRGS 900	AGW	1000	1800 4(II);DFG
	UK, WEL	TWA	1000	1800 8 h
75-28-5 Isobutan	D, TRGS 900	AGW	1000	2400 4(II);DFG

Indices d'exposition biologique

Pays	mg/l	Remarque
67-63-0 Propan-2-ol	25	Acetone, Blood, end of shift/exposure
	25	Acetone, Urine, end of shift/exposure

8.2 Contrôles de l'exposition / Mesures de protection individuelle:

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos..

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues pour protéger des projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupe, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés:

- Latex naturel
- Caoutchouc nitrile (copolymère acrylonitrile-butadiène (NBR))
- PVC (chlorure de polyvinyle)
- Caoutchouc butyle (copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandés:

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Pas d'information disponible.

Risques thermiques

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Contrôles de l'exposition sur la protection de l'environnement

Pas d'information disponible.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Données générales	
· Apparence:	
Forme:	Aerosol
Couleur:	vert
· Odeur:	Alcool
· Seuil olfactif:	donnée non disponible.
· pH:	donnée non disponible.
· Changement d'état	
Point/intervalle de congélation:	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition:	-42,1/-11,7/-0,5 °C (Propane/Isobutane/Butane)
· Point d'éclair:	-104/-83/-60 °C (Propane/Isobutane/Butane)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non concerné.
· Température d'auto-inflammabilité:	450/460/365 °C (Propane/Isobutane/Butane)
· Décomposition thermique:	Non concerné.
· Auto-inflammabilité:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
· Explosibilité:	donnée non disponible.
· Limite d'explosivité:	
supérieure:	1,7/1,5/1,4 Vol.-% (Propane/Isobutane/Butane)
inférieure:	10,8/9,4/9,4 Vol.-% (Propane/Isobutane/Butane)
· Pression de vapeur (20 °C):	8,33/3,02/2,08 bar (Propane/Isobutane/Butane)
· Densité:	donnée non disponible.
· Densité relative	donnée non disponible.
· Densité de vapeur relative	donnée non disponible.
· Taux d'évaporation	donnée non disponible.
· Hydrosolubilité:	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	donnée non disponible.
· Viscosité:	donnée non disponible.
· Propriétés comburantes	donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité La chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.

10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique / conditions à éviter:**

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Échauffement. Chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

10.5 Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 Ethanol

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat)	ECHA Dossier
------	------	-------------------	--------------

Dermal	LD50	>2000 mg/kg (Lapin)	SDB extern
--------	------	---------------------	------------

Inhalation	LC50	51-124,7 mg/l (Rat, vapeur, 4 h)	ECHA Dossier
------------	------	----------------------------------	--------------

67-63-0 2-Propanol

Oral	LD-50	5,84 mg/kg (Rat)	
------	-------	------------------	--

Dermal	LD-50	16,4 mg/kg (Lapin)	
--------	-------	--------------------	--

Inhalation	LC-50	> 10000 mg/l (Rat)	
------------	-------	--------------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Dues à la composition du produit, de faibles irritations ne peuvent pas être exclue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction (CMR):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique / répétée:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états anesthésiques comme maux de tête, vertiges, etc. A un effet dégraissant sur la peau!



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64-17-5 Ethanol

LC50	14200 mg/l (Pimephales promelas, 96 h)	ECHA Dossier
ErC50	275 mg/l (Chlorella vulgaris, 72 h)	ECHA Dossier
EC50	5012 mg/l (Ceriodaphnia dubia, 48 h)	ECHA Dossier
NOEC	9,6 mg/l (Daphnia magna, 9 d)	ECHA Dossier

67-63-0 2-Propanol

LC50	9640 mg/l	96 h, Fish
EC50	>10000 mg/l	24 h, Daphnia

12.2 Persistance et dégradabilité

64-17-5 Ethanol

84 % (20 d) Facilement biodégradable. ECHA Dossier

67-63-0 2-Propanol

53 % (EU Method C.5, 5 d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas bioaccumulable.

64-17-5 Ethanol

Log Pow -0,31

67-63-0 2-Propanol

Log Pow 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Mélange ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible.

Information écologique supplémentaire donnée non disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas jeter dans les égouts!

Ils peuvent être recyclés après traitement sur une usine d'incinération de déchets spéciaux autorisé conformément à la réglementation sur les déchets spéciaux.

· **Catalogue européen des déchets**

Le nombre (s) énuméré (n) des déchets selon le catalogue européen des déchets (CED), sont considérés comme une recommandation. Une décision finale doit être prise en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

16 05 04* Gaz en récipients à pression contenant des substances dangereuses (y compris les halons)

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

· ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA UN1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR/RID, ADN	AÉROSOLS inflammables
IMDG	AEROSOLS
· ICAO/IATA	AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA 2.1

Code de classification

· ADR/RID, ADN 5F

Dispositions spéciales

· ADR/RID, ADN	190, 327, 344, 625
· IMDG	63, 190, 277, 327, 344, 959
· ICAO/IATA	A145, A167, A802

14.4 Groupe d'emballage

non

14.5 Dangers pour l'environnement

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

non

Réglementations nationales

Allemagne: Wassergefährdungsklasse (WGK)

peu polluant pour les eaux (WGK 1) - Classification conformément à VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée disponible.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 23.05.2017

Version 1.0

Date de révision: 23.05.2017

Nom commercial: Viehzeichenspray, grün, kanadische Version

Numéro: 20157-CA

16 Autres informations

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires. Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1. L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.

Notes de mettre à jour

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse.

Libellé des phrases H et EUH mentionnées à la section 3 :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour les besoins de la classification

Classification basée sur les composants du mélange